

CENSEUR,

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.



OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES du 16.					
PAR RICHARD PÈRE ET FILS,					
Ingénieurs-opticiens, brevetés, quai St-Antoine, 11.					
HEURES.	THERM.	HYGROM.	BAROM.	VENTS.	CIEL.
6 heures.	23.1 au-dessus de 0.	65 deg.	27 pou.	N.-E.	Soleil.
Midi.	26.1 au-dessus de 0.	41 deg.	27 pou.	Est.	Idem.
SOLEIL.			LUNE.		
Lever.	Midi vr.	Couch.	Phases.		Age.
4 h.	0 h.	7 h.	Premier quart.		14
11 min.	11 h.33	48 min.			

Le Censeur donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

ON S'ABONNE :

A Lyon, au Bureau du Journal, quai St-Antoine, n° 27, et grande rue Mercière, n° 32, au 2^m.

A Paris, à la Librairie-Correspondance de P. Jusquin, place de la Bourse, n° 8, et à l'Office-Correspondance de Lepelletier Bourgoïn et Co, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 18.

PRIX :

16 francs pour 3 mois ;
32 francs pour 6 mois ;
64 francs pour l'année.

Hors du département du Rhône, 1 franc de plus par trimestre.

LYON, 16 juin.

La presse dynastique présente, depuis quelques jours, le spectacle d'une confusion vraiment curieuse, et qui doit, ce nous semble, singulièrement dérouter l'esprit de ses lecteurs. C'est à ne s'y plus reconnaître en effet. On dirait que les fêtes nuptiales de Fontainebleau, les royales magnificences de Versailles ont attendri tous les cœurs et fait tourner toutes les têtes.

Ce n'est pas alors que les plus intraitables adversaires des despotes, des dots, des traditions de l'antique monarchie, oublient leurs vieilles querelles et déposent leur défiance, hier encore si ombrageuse et si irritabile; ce n'est pas dans un pareil moment que nous voudrions faire entendre une voix importune, et troubler le concert de louanges qui s'élève de toutes parts pour célébrer le nouveau pacte de la royauté avec le pays.

D'ailleurs, nous aussi, nous avons notre part dans la réconciliation générale. Le roi, comme aux beaux jours de la révolution de juillet, a chanté la *Marseillaise*.

Ce chant national, devenu célèbre comme l'expression la plus exaltée du patriotisme se dressant contre l'étranger.

Ces paroles sont du *Courrier de Lyon*; et ce qui est bien plus étonnant encore, c'est que le même journal, dans son plus enthousiasme, se plait à décrire les scènes démocratiques de Versailles, et à signaler cette nouvelle reconnaissance du principe de la révolution de juillet, comme le plus grand, le plus légitime hommage qui puisse être rendu au principe de la souveraineté nationale.

On le voit, nous aurions grand tort, lorsque nos doctrines sont amnistées et nos hymnes populaires chantés par une auguste bouche, de nous plaindre encore des tendances aristocratiques du pouvoir, de la résurrection des marquis de cour et des écuyers cavalcadours. Après un tel miracle, comment ne pas se confier pleinement à l'avenir qui s'ouvre pour nous sous de si heureux auspices!

Dans un long discours, adressé au bataillon de l'école de Saint-Cyr et reproduit par le *Moniteur*, Louis-Philippe a intercalé quatre vers de la *Marseillaise*. Voici ces vers :

Nous entrerons dans la carrière
Quand nos aînés n'y seront plus;
Nous y trouverons leur poussière
Et l'exemple de leurs vertus.....

Le Temps fait à ce sujet les réflexions suivantes :

Pourquoi donc se constituer ainsi en propagande d'idées qu'il faudrait étouffer si elles venaient à germer et porter leurs conséquences logiques? Il y a dans une telle conduite une sorte d'imprudance. On veut tout concilier et oublier tout; alors il ne faut pas risquer d'avoir encore à punir et à pardonner. Qu'on cesse donc de semer ce qu'on ne veut pas recueillir.

Nous voudrions qu'on ne chantât pas la *Marseillaise* aux jeunes gens des écoles, prêts à prendre à la lettre les véhéments conseils qu'elle leur donne; mais nous voudrions aussi qu'en s'abstenant de ces fastueuses démonstrations de liberté, on s'abstînt de toucher à des droits consacrés. Point de *Marseillaise*, mais point aussi de lois de septembre!

M. le procureur-général Bryon vient de faire citer directement notre gérant à comparaître lundi 19 devant la cour d'assises du Rhône. La citation nous reproche les délits: 1^o d'attaque contre la dignité royale; 2^o d'excitation à la haine et au mépris du gouvernement du roi.

On écrit de Turin, 30 mai :

« Vous me demandez, monsieur, comment on a accueilli la nouvelle de l'amnistie: vous devez bien penser que notre gouvernement ne s'est pas empressé de la publier dans son journal, le seul qu'il soit permis aux Piémontais de lire sans se rendre suspects à la plus ombrageuse des polices. Les rares lecteurs de la *Gazette de France*, du *Moniteur*, ont donc les seuls sujets de Sa Majesté sarde qui en aient été informés.

Notre gouvernement n'est pas prêt à prendre une pareille mesure, il a toujours la même haine contre les proscriptions: que les malheureux ne se fassent donc pas illusion, il croit avoir assez fait en accordant un humiliant pardon à quelques condamnés de l'aristocratie, quoiqu'ils soient connus comme les principaux chefs du mouvement révolutionnaire de 1821. Savez-vous pourquoi on agit ainsi à leur égard? C'est que l'on a acquis la conviction qu'ils ne savent vraiment ce qu'ils faisaient en se révoltant contre un pouvoir qui se montrait si favorable pour eux, car ils avaient en effet l'exploitation de toutes les faveurs. »

CRISE COMMERCIALE.

Les nouvelles des Etats-Unis d'Amérique intéressent trop vivement les intérêts du commerce lyonnais, pour que nous n'apportions pas le plus grand soin à publier tous les documents qui nous parviennent sur ce pays. Voici les nouvelles détails que nous avons trouvés, ce matin, dans les journaux de Paris :

Extrait d'une lettre de New-York du 17 mai.

Les Etats-Unis n'ont pu résister à la crise fatale qui a si sévèrement sévi contre ce malheureux pays; les faillites partielles ont continué jusqu'à ce qu'une banqueroute générale du pays ait été le résultat.

C'est à New-York, cette ville si industrielle, cette ville qui a fait tant de sacrifices pour soutenir son honneur commercial, que les banques ont les premières suspendu leurs paiements. Cela était inévitable: New-York est la ville où se fait la plus grande partie des affaires commerciales du pays; toutes les autres villes lui doivent plus ou moins, et par le dérangement du change intérieur, elle était privée de tout moyen de disposer des fonds qu'elle avait à sa disposition dans les autres villes de l'Union. La ruine du système financier aux Etats-Unis est si complète, qu'il est impossible de négocier un traité. A New-York, on ne peut plus disposer des fonds qu'on a aux banques de Charlestown, de la Nouvelle-Orléans, même aux banques de l'intérieur de l'état! Les débiteurs éloignés de cette ville ne peuvent plus se procurer de valeurs à remettre. La misère est au comble; l'industrie et le commerce sont ruinés; l'ouvrier est sans travail. Il sera bien difficile de suivre, avec la meilleure volonté du monde, la recommandation suivante de M. Biddle :

« Il reste au pays et aux banques deux devoirs importants à accomplir: le premier envers les nations étrangères; le second envers notre propre pays. Nous devons aux étrangers une somme qui est loin d'excéder nos ressources, mais qui est trop importante pour nos moyens actuels de paiement. Nous devons éviter avec soin que nos mesures ne paraissent être un effort fait pour éluder le paiement de notre dette légitime envers eux. Nous avons usé, mangé et bu le produit de leur industrie. Nous en avons trop usé peut-être, mais c'est notre faute et non la leur. Nous devons être plus réservés à l'avenir; mais le pays se déshonorerait s'il n'acquittait jusqu'au dernier liard les obligations qu'il a contractées. »

Le gouvernement n'est pas seulement en banqueroute, mais il a même précédé de sept jours la banqueroute nationale; car déjà, le 3 mai, ses traites sur les banques de Natchez ont été protestées pour de fortes sommes. Ce qui est plus, l'or de l'indemnité française, importé à grands frais et confié à la trésorerie pour le distribuer à ceux qui y ont droit, est gardé par les agents du gouvernement, qui offrent en paiement à ces malheureux les billets des banques en faillite, qui perdraient de 20 à 25 0/0 en les échangeant contre de l'or. Malgré son incapacité de payer, la trésorerie vient d'envoyer une circulaire à tous les directeurs de la douane et à tous les maîtres de postes, dans laquelle il leur est enjoint de ne recevoir que des espèces en paiement du revenu public, et de les tenir à la disposition du gouvernement. Cette mesure a, certes, un bon côté, c'est celui de la parfaite sécurité du trésor public.

Cette ordonnance a soulevé à New-York une vive indignation. Nous n'avons jamais vu ses habitants si agités.

A la réception de cette ordonnance, M. Swartwout, *Collector* du port de New-York, est parti immédiatement pour Washington. L'opinion générale est qu'il offrira sa démission dans le cas où le gouvernement insisterait sur l'exécution de cette ordonnance.

M. Price, procureur du gouvernement pour le district de New-York, a envoyé, dit-on, une pareille déclaration au gouvernement. Il y aurait positivement déclaré ne pas vouloir poursuivre les négociants qui, dans les circonstances actuelles, ne peuvent payer leurs bons en espèces.

Ce qui rend cette ordonnance si odieuse, c'est le refus du gouvernement de recevoir ses propres obligations échues en paiement du revenu.

Voici un des nombreux faits qui viennent à l'appui de cette assertion, nous l'empruntons au *Commercial Advertiser*:

Nous avons vu ce matin un négociant qui, pour payer ses bons de douane en espèces, a été forcé de les acheter à une prime de 10 p. 0/0. Il avait droit à des *débentures*, la douane les lui paya en un ordre sur une de ses banques gouvernementales, qui en refusa le paiement en espèces, chose, du reste, connue d'avance par le receveur de la douane.

— Le *Courrier des Etats-Unis*, journal anti-jacksonien, rend hommage à la sagesse du peuple de New-York: « Le peuple s'est soumis à ces mesures sans murmurer, il en a compris la nécessité. » C'est ainsi que parle ce journal; seulement il rapporte les résolutions suivantes, prises par la chambre du commerce dans une séance extraordinaire :

Il a été résolu que, comme membres de la chambre du commerce (*board of trade*), nous voyons avec le plus vil regret le dérangement et les embarras dans lesquels se trouvent plongés le change, la circulation et tout le système actuel des affaires, dont le résultat a été la suspension des paiements en espèces dans cette ville, et que nous sommes confirmés dans notre opinion que l'établissement d'une banque nationale est le seul remède durable et efficace.

Il a été résolu que, dans l'opinion de la chambre, les banques de cette ville sont amplement pourvues des moyens de remplir tous leurs engagements, et qu'aussi long-temps qu'elles consentiront à recevoir réciproquement leurs billets, elles continueront à être un moyen commode et sûr de circulation, et que nous les recevrons en paiement des marchandises ou des sommes qui nous sont dues, et nous recommandons aux autres d'en faire autant.

NATHANIEL WEED, président.
JOHN ELY, REC. SEC.

— Au milieu de ces catastrophes, la persistance du président est remarquable; un comité avait été chargé par les négociants de New-York de remontrer au président le mal occasionné par les mesures gouvernementales, et de lui demander la révocation de l'ordre de la trésorerie, ainsi qu'une convocation immédiate du congrès. Le président Van Buren a cédé à ce dernier vœu, et nous avons vu que le congrès était convoqué pour le 1^{er} septembre. Quant aux autres parties de la pétition des négociants de New-York, voici la réponse qu'il a faite par écrit :

« Vous ne pouvez pas vous attendre à ce que j'envisage sous le même point de vue que vous les mesures gouvernementales. Mes opinions à ce sujet ont été distinctement annoncées au peuple américain avant mon élection, et depuis je n'ai eu aucune raison de les changer. »

Les instructions au directeur de la douane de New-York,

que vous me demandez, exigent un examen du pouvoir de l'exécutif et de l'état actuel de la trésorerie. Cet examen a été ordonné, et le résultat sera, sous peu de jours, communiqué au *Collector* de New-York.

« Je ne suis nullement convaincu que dans les circonstances actuelles il doive révoquer le *Treasury order*. »

— On lit dans la *Gazette de New-York* du 17 mai :

« Dimanche dernier, des placards incendiaires ont été affichés à Philadelphie pour exciter le peuple à se réunir et à adopter des mesures contre les banques. Lundi, l'agitation devint si vive et les attroupements si nombreux, que l'on craignit que les banques ne fussent livrées au pillage. La force armée se présenta; les symptômes étaient effrayants. A quatre heures, une réunion immense eut lieu sur la place de l'Indépendance; à une seule exception près, on n'en avait jamais vu de semblable à Philadelphie. Des discours ont été prononcés et des résolutions adoptées par acclamation. Un comité a été nommé pour s'adresser aux banques et les inviter à retirer leurs billets de cinq dollars. Le meeting s'est ensuite ajourné à jeudi au matin. La multitude a néanmoins parcouru les rues jusqu'à une heure avancée de la nuit. Il y a eu du tumulte, mais aucun excès n'a été commis. »

La lettre suivante, adressée au *Courrier rouennais*, nous semble de nature à compléter les renseignements que nous donnons sur la situation actuelle des Etats-Unis.

Baltimore, 6 mai 1837.

Monsieur,

Une lettre d'ici, à ce moment de crise commerciale et manufacturière, ne manquera pas d'intérêt. La ruine complète de toutes les maisons qui importaient des fabriques anglaises entraîne la ruine de toutes celles avec lesquelles elles avaient des relations, et surtout des établissements de banque, qui faisaient des affaires de change étranger et intérieur. Ainsi se trouvent, dans le nombre des établissements ruinés, des maisons qui, sans être importeurs, faisaient le papier de banque, et aussi de grands établissements manufacturiers nationaux qui non-seulement ne se mélaient pas de l'importation des fabriques étrangères, mais dont l'intérêt était que ces produits fabriqués n'entrassent pas. Tel est l'état où se trouvent tout le commerce et les manufactures de notre coton, produit que la nature semble nous avoir donné pour tourner la balance de notre côté, produit dont l'Europe ne peut se passer. — Et les produits de notre coton, quelque énormes qu'ils soient, se trouvent réduits au poids d'un grain de sable, à côté du poids des importations des fabriques anglaises depuis 18 mois. — Elles se sont élevés à 80 millions de dollars (425 millions de France) pour l'année 1836. — Je vais vous tracer les suites de cette inondation.

Les directeurs de la banque d'Angleterre, craignant les conséquences, commencèrent, dès le mois de juillet 1836, à rejeter sourdement le papier des maisons américaines établies à Londres; dans le mois d'août, plus ouvertement, et jusqu'au mois d'octobre, où parut la fameuse circulaire qui frappa presque tout le papier américain. Au mois de janvier, la banque crut devoir encore resserrer son circuit, et parut la circulaire des *Barings*, qui réduisit les acceptances de cette maison dans des limites si bornées, que les grandes maisons de la Nouvelle-Orléans, ne pouvant trouver à escompter à New-York leurs traites sur Liverpool en avances sur les produits de leurs cotons, ni faire face à leurs engagements, succombèrent.

La maison H. B. et C. succomba la première; sa chute entraîna, au mois de mars, la maison J., leur correspondant; et celle-ci en entraîna vingt autres et blessa sensiblement un plus grand nombre. Celles qui n'étaient pas atteintes restèrent stupéfaites. — Le premier paquebot de Liverpool apporta des ordres aux agents anglais de se faire payer, en or ou dollars, ce qui pouvait être dû aux maisons d'Angleterre, et la balance, entre les imports et les exports américains avec l'Angleterre, n'est pas moindre de 30 millions de dollars (150 millions de France) en faveur de l'Angleterre. Alors commença la vraie panique: chacun serra son argent. — L'intérêt monta à 5 pour cent par mois.

Depuis le 24 mars jusqu'au 21 avril, deux cent quinze maisons ont coulé à New-York pour au moins 120 millions de dollars. — A Philadelphie, pour 60 millions, et, à la Nouvelle-Orléans, pour 70 millions. — Enfin, la plupart des grandes maisons, importeurs des produits fabriqués anglais ou spéculateurs manufacturiers nationaux, ont succombé, et l'orage se ralentit plutôt faute d'objets à briser que de force. L'*exchange* est à 2 p. 0/0 au-dessus du pair, et beaucoup d'argent passe en Angleterre. — Voilà, Monsieur, ce que c'est que de laisser entrer les produits des fabriques étrangères et en être inondé! Dans ce bouleversement général, il n'y a personne qui n'ait été blessé directement ou indirectement.

Il ne reste, pour l'Angleterre, que les débris du naufrage sur 30 millions de dollars; les débris ne rendront pas 3 millions. Ce sont 27 millions perdus pour l'Angleterre, absolument perdus.....

On attend avec la plus grande anxiété les suites que produira cet état de choses en Angleterre.....

J'ai l'honneur, etc.

H...y.

Les nouvelles reçues hier des Etats-Unis ont jeté l'alarme sur la place de Paris. La crise commerciale fait d'effrayants progrès dans ce pays. La plupart des banques de New-York ont annoncé la suspension des paiements en numéraire, et la législature vient de donner à leurs billets un cours forcé. Cet exemple sera probablement suivi par toutes les banques des Etats-Unis; car déjà celles de plusieurs autres provinces ont imité l'exemple des établissements de New-York, et sous peu le papier-monnaie fera les fonctions de la circulation monétaire dans l'Union.

Cette suspension des paiements en numéraire aura de graves conséquences pour l'Amérique et pour l'Europe. Un fait analogue s'était produit en 1812, et alors les pertes qui résultèrent de la mesure prise par les législatures furent immenses. En 1815, et au moment de la création de la banque nationale, certains billets perdaient près de la moitié, et à la reprise des

paiements en numéraire, un grand nombre d'établissements firent faillite.

Déjà à cette époque la manie des spéculations était grande en Amérique; les entreprises les plus folles et les moins bien calculées, se succédant avec une rapidité étonnante, absorbèrent le papier-monnaie, qu'on ne cessait de multiplier. Mais dans ces derniers temps la spéculation se faisait sur une bien plus grande échelle, et l'agiotage parvint à un degré tout-à-fait inconnu jusqu'alors. On spécula sur les terrains, sur les canaux, sur les chemins de fer, sur les récoltes, etc.; les banques se multiplièrent avec une incroyable facilité, et le papier-monnaie dépassa souvent dix fois le capital qu'elles possédaient en numéraire: en sorte que le grand agent de la circulation fut un papier sans garantie.

Des administrations peu consciencieuses ou imprévoyantes étaient souvent placées à la tête de ces établissements, qu'on exploitait plutôt au profit des directeurs et des actionnaires que dans l'intérêt du commerce. La fureur des spéculations hasardées et cette masse de papiers dépourvus de toute garantie métallique sont les causes principales et les plus immédiates de la crise actuelle. Les différentes mesures du pouvoir exécutif contre la banque des Etats-Unis, et le retrait des dépôts confiés à cette banque et à celle de New-York, enfin l'obligation de solder les terrains que vendait l'Union, en numéraire, n'y sont pas étrangers non plus.

La suspension des paiements en espèces aura, sous plusieurs rapports, les mêmes conséquences qu'en 1812. Le papier se multipliera considérablement et rendra ainsi le retour aux métaux précieux très-difficile. La dépréciation des billets jettera une grande perturbation dans le mouvement commercial et industriel, et les valeurs sur lesquelles on spéculait au moment de ces effets se trouveront réduites à peu près dans les mêmes proportions. Toutes les classes de la société se trouvent atteintes par la dépréciation: car les billets sont en Amérique la monnaie la plus générale, et comme il y en a beaucoup d'une très-petite valeur, ils se trouvent aussi bien entre les mains des ouvriers que dans les caisses des capitalistes et des négociants. Cette secousse altérera profondément les rapports commerciaux de l'Union et de l'Europe; les marchandises telles que cotons, tabacs, etc., resteront invendues.

Il est à croire, d'ailleurs, que la plupart des banques ne sortiront pas de ce naufrage, et qu'au moment critique de la reprise des paiements en espèces, elles seront écrasées par des établissements qui auront eu le temps de s'organiser sur de meilleures bases. C'est ce qui est arrivé lors de la formation de la banque des Etats-Unis en 1817. Toutes ces circonstances prédisent à l'Amérique du Nord un avenir commercial extrêmement embarrassé.

Si l'on voulait comparer cette situation à celle où se trouva l'Angleterre en 1797, on commettrait une grande erreur. Il s'agissait alors de donner cours à un papier qui appartenait à un établissement unique placé sous la protection et sous le contrôle de l'autorité. L'esprit national favorisa cet acte de tout son pouvoir; les particuliers s'y associèrent, et la dépréciation n'arriva jamais à un chiffre très-élevé. En Amérique, au contraire, elle est déjà effrayante; les banques échappent ensuite à toute espèce de contrôle, et les spéculations hasardées y compromettent les capitaux bien plus souvent qu'ailleurs. La situation, sous beaucoup de rapports, ne peut donc que s'aggraver.

Déjà le contre-coup des faillites de l'Union s'est fait sentir en France et en Angleterre d'une manière alarmante; une grande partie des maisons de Londres qui faisaient des affaires de quelque importance avec New-York ont succombé; les prêts mêmes de la banque d'Angleterre, faits à trois de ces maisons, n'ont pu les sauver. Et il est probable que les catastrophes déjà connues ne seront pas les dernières.

La France, au milieu de ces catastrophes, se trouve doublement affectée: d'un côté, par ses relations avec l'Amérique, et de l'autre, par ses liaisons avec l'Angleterre. Le malaise existait déjà; mais il s'est considérablement accru par suite de l'encombrement des cotons au Havre, de la réduction dans l'exportation des soieries, des faillites de plusieurs maisons de l'Union et de celle toute récente de deux maisons françaises de New-York. Nous avons appris qu'on avait eu à déplorer le suicide d'un négociant lié d'intérêt avec la place du Havre. Cette place, qui, jusqu'à présent, avait joui d'une immense prospérité, se voit pour la première fois menacée de dangers réels.

Les faits que nous venons de signaler indiquent que le mal est profond et qu'il existe une certaine solidarité commerciale entre les trois pays dont nous sommes occupés; cependant, jusqu'à ce moment, la situation de la France a été plus tolérable que celle des Etats-Unis et de l'Angleterre; le malaise, quoique réel, ne s'est pas encore manifesté par de grands désastres; nos établissements de crédit, loin d'être en péril, se tiennent sur une réserve poussée beaucoup trop loin dans les circonstances actuelles. Mais nous ne sommes point au terme de la crise. Il est à craindre, au moins, que les dernières nouvelles de New-York n'impriment un caractère plus sérieux aux perturbations qui se sont déjà fait ressentir. (Le Siècle.)

ELECTIONS MUNICIPALES DE GRENOBLE.

La première section s'est réunie mardi pour nommer un conseiller municipal en remplacement de M. Alphan, démissionnaire, et c'est encore l'opposition qui l'a emporté.

Les voix se sont ainsi divisées :	
M. Paul aîné, entrepreneur, candidat de l'opposition,	81
M. Benoit Charvet, maître de poste, candidat du juste-milieu,	64
Voix perdues,	3
	148
M. Paul aîné a été proclamé membre du conseil municipal.	

ELECTIONS MUNICIPALES DE STRASBOURG.

Le résultat de l'élection de la première section municipale a produit dans la ville entière une profonde sensation. On regardait les patriotes comme des insensés, d'oser présenter M. Liechtenberger comme candidat à la section de la préfecture; mais ils ont compté sur le patriotisme, sur l'indépendance de la bourgeoisie, sur le zèle et le dévouement des électeurs de la Robertsau, qui sont venus d'une lieue de distance pour déposer leurs votes, et les patriotes ne se sont pas trompés. La confiance, l'assurance des partisans de la préfecture étaient aussi grandes avant le scrutin, que leur défaite a été éclatante après le dépouillement des votes.

Toute la bourgeoisie, au contraire, a accueilli avec la plus vive joie la nouvelle du triomphe de M. Liechtenberger;

et la première section peut espérer d'avoir donné cette année aux élections une impulsion qui sera suivie par les autres.

Il paraît que la feuille de la préfecture était tellement déconcertée du petit nombre de suffrages obtenus par M. de Turckheim dans l'élection de la première section municipale, qu'elle n'a pas même osé publier le chiffre des voix recueillies par ce candidat.

Le renouvellement d'une partie des objets d'arts exposés au profit des ouvriers sans travail devant avoir lieu dans quelques jours, MM. les amateurs qui voudraient encore annoncer quelques tableaux sont priés d'en écrire, dans le plus bref délai, à M. le secrétaire du comité, au palais Saint-Pierre.

M. B., propriétaire de la maison habitée par l'ouvrier dont les meubles étaient vendus sans l'intervention de M. Vadoux, nous prie d'annoncer qu'il n'a rien touché personnellement et qu'il a même fait abandon du loyer de 150 f. qui lui était dû.

Mercredi, à cinq heures, on a retiré du Rhône, vis-à-vis la rue de la Reine, le corps du nommé Chouvière, ouvrier charpentier, qui s'était noyé lundi en travaillant au nouveau pont que l'on construit sur le Rhône.

Dimanche au soir, une femme, mère de famille, s'est jetée dans la Saône, près du pont d'Ainay. Elle avait profité de l'absence de son mari pour se livrer à cet acte de désespoir qu'on attribue à un accès d'aliénation mentale.

Voici le prix courant des soies à Avignon, le 11 juin :

Grèges, 19 fl. à 21 fl.	
Organsins, 33 fl. à 37 fl.	
Trames, 31 fl. à 34 fl.	
Etoffes. — Nous sommes toujours dans la même gêne; il ne s'achète pas vingt pièces de florence par jour; on pense que cet état de calme pourra durer encore long-temps. (Messager de Vaucluse.)	

La société de bienfaisance des ouvriers, présidée par M. Candy, a, dans sa réunion du 3 courant, fait une collecte au profit des ouvriers sans travail, qui a produit la somme de 49 francs 60 centimes.

Mouvement de la population du Dépôt de Mendicité de Lyon, du 1^{er} au 15 juin 1837.

Effectif au 1 ^{er} juin : Hommes, 78; femmes, 99 :	177
Admis pendant la quinzaine : Hommes, 11; femmes, 7 :	18
Total :	195
Sortis pendant la quinzaine : Hommes, 4; femmes, 4 :	8
Effectif au 16 juin inclus : Hommes, 83; femmes, 102 :	187

La 29^e livraison de la *Revue du Lyonnais*, faisant partie du tome V, paraît aujourd'hui, et se compose des articles suivants : *Etudes sur les historiens du Lyonnais : XIV, Samuel Chappuzeau*, par F.-Z. Collombet; — *La jeunesse et les diverses études d'Ampère*, par M. Sainte-Beuve; — *Poésies à Sainte-Beuve*, par Ernest Falconnet; — *Marmontel à Lyon* (extrait des Mémoires de Marmontel); — *Nécrologie : M. Ozanam*, par L. Boitel; — *M. Eynard*, par le docteur Dupasquier; — *M. Raymond*, par A. Hénon; — *Notice de M. Lacène sur le marché aux fleurs de Lyon*. — Revue du mois de mai.

On souscrit à Lyon, chez L. Boitel, imprimeur et éditeur de la *Revue*, quai St-Antoine, n^o 36.

Paris, 14 juin 1837.

(Correspondance particulière du Censeur.)

On a généralement trouvé assez cavalières les remontrances que le *Temps*, organe de M. Molé, adressait hier au roi avec une certaine indépendance à laquelle nous ne sommes plus de sa part accoutumés. Après les extases du *Temps* sur les fêtes de Fontainebleau et de Versailles, il nous devait bien cette réminiscence de son passé. Les uns attribuent cette admonition à la crainte qu'éprouve le ministère de voir la royauté caresser quelques velléités démocratiques. D'autres ont cru l'article destiné à faire contre-poids aux admirations de ce journal beaucoup trop humble courtisan, suivant les courtisans. Nous ne savons quelle interprétation donner à ces lignes sur la citation du roi, et cela, au surplus, nous importe peu. Mais nous devons déclarer que nous n'éprouvons pas les inquiétudes qu'on suppose au ministère. On sait que Sa Majesté est prudente, et qu'en 1830 elle aimait à mêler sa voix à la voix du peuple pour chanter la *Marseillaise*. Aujourd'hui que les passions se calment, ces instincts révolutionnaires, qui ont été si utiles à la royauté, lui reviennent comme un grand souvenir.

— Le traité ou, comme on dit, la paix-Bugeaud a fait très-petite fortune à la chambre des députés. M. Molé, interrogé par quelques députés à ce sujet, a été contraint de déclarer qu'en réalité, le héros de la Schicka avait outrepassé ses instructions. Le ministre, à qui l'on demandait si Abd-el-Kader paierait un tribut annuel, a répondu : Cela ne se peut pas, sa religion le lui défend.

On semblait conclure des explications données que si le traité était ratifié, il ne le serait qu'avec des restrictions importantes.

Parmi les députés qui se plaignaient le plus vivement qu'on eût en cette occasion sacrifié, et dans la forme et dans le fond, la dignité de la France, on remarquait surtout M. Viennet, qui s'écriait : « Ce qui surtout me désespère, c'est que ce soit Bugeaud qui ait fait cela. — Eh bien! répondit M. M..., c'est précisément ce qui m'en console un peu. »

— Les maréchaux Gérard, Molitor, Soult ont été en conférence avec M. le président du conseil sur le traité Bugeaud. On assure qu'ils ont été unanimes pour le rejeter. Le maréchal Gérard a dit surtout qu'il croirait son honneur compromis envers le pays s'il donnait son assentiment à un acte qui, selon lui, est l'abandon forcé de la conquête de l'Afrique.

— L'on était hier soir très-préoccupé des nouvelles d'Angleterre. Au ministère des affaires étrangères et de la

marine, les réunions n'offraient qu'un petit nombre de dévoués. Tout le monde était excédé des travaux des fêtes. On craint toujours une débâcle de la chambre vers le 25 du mois. On assure que les ministres ont prié S. M. de dire à MM. les députés quelques-unes de ces paroles qui pourraient rendre leur départ impossible. Les doctrinaires paraissent plus mécontents que jamais. Leur attitude à Versailles a été très-boudeuse.

— Le *Progrès du Pas-de-Calais* annonce aujourd'hui la mort du roi d'Angleterre.

Notre correspondance particulière est muette à ce sujet.

Faits Divers.

La maladie du roi d'Angleterre est une hydropisie de poitrine. Cette maladie est presque toujours mortelle. Les nouvelles communiquées aujourd'hui par des ministres sont fort inquiétantes. (Messager.)

— Une nouvelle tentative d'évasion faite par les condamnés aux travaux forcés à perpétuité que renferme encore la prison de Bourg, plus de huit mois après leur condamnation, a été découverte mercredi matin : les fers et les barreaux étaient déjà sciés. Dans ce complot se trouvent toujours les assassins connus sous le nom d'*endormeurs*. Un poste de troupe de ligne a été placé dans la prison.

— Voici un état des abonnements aux divers journaux de Paris, d'après le relevé des feuilles portées chaque jour à l'administration du timbre. Cet état prouve que l'opinion de l'opposition montre sa supériorité sur les autres nuances de la presse quotidienne, excepté celle qui est soutenue par d'énormes subventions.

Gazette de France, 5,000; Quotidienne, 4,200; la France, 1,335; l'Europe monarchique, 2,650; l'Univers religieux, 1,066. Total, 14,249.

Moniteur, 2,000; Débats, 8,333; Journal de Paris, 2,500; Paix, 1,535; Presse, 14,333; Journal général de France, 2,500. Total, 18,301.

Constitutionnel, 7,005; Messager, 2,000; Temps, 4,050; Commerce, 2,600; Courrier, 5,000; Siècle, 12,100. Total, 32,755.

Bon Sens, 766; National, 3,333; Monde, 2,333. Total, 6,432.

Charivari, 1,466; Corsaire, 833. Total, 2,299.

Gazette des Tribunaux, 3,866; Droit, 1,000. Total, 4,866.

Vert-Vert, 1,566; Entr'acte, 1,666; Courrier des Théâtres, 400. Total, 3,632.

Estatette, 4,000; Echo français, 1,333. Total, 5,333.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

BAYONNE, 10 juin. — Le comte de Mirasol a été nommé au commandement du corps d'armée de la côte de Cantabrie, en remplacement du général Evans.

Le brigadier Terra est chargé de la réorganisation de la légion anglaise, dont l'engagement sera renouvelé sur les bases fixées par le gouvernement espagnol. Des *chapelgouris* se présentent chaque jour devant les autorités d'Hernani.

Les fortifications d'Irun et de Fontarabie sont poussées avec activité.

PAMPLUNE, le 5, à 11 heures du matin. — La colonne de 16 bataillons, avec l'artillerie, la cavalerie et le général en chef, a pris la route de Tafalla, et l'autre, de 8 bataillons, se rend à Puente-la-Reyna.

BAYONNE, à 7 heures du soir. — Une lettre de Saragosse, du 7, parle d'un rapport du général Oraa, arrivé dans cette ville; ce rapport confirme le passage de la Cinca par les carlistes; il ajoute que le baron de Meer aurait atteint leur arrière-garde, mais il n'est pas question de prisonniers. Cette lettre dit aussi que la nouvelle du passage de la Cinca avait produit une vive sensation à Saragosse. On y remarquait même quelques symptômes de fermentation. On ne peut pas comprendre que ce passage important n'ait pas été disputé au prétendant.

— Des lettres reçues par voie extraordinaire annoncent qu'on avait connaissance, le 6, à la Seu-d'Urgel, du passage de la Cinca par les carlistes, ainsi que de leur arrivée à Benavarri où ils avaient laissé un dépôt de blessés. En ce moment dont l'expédition carliste est dans la Haute-Catalogne.

MADRID, 6 juin. — Diverses hypothèses circulent sur les projets qu'auraient conçus les chefs de l'expédition carliste. On croit qu'après avoir rallié les bandes catalanes en masse et s'être grossies des factieux du bas Arragon, l'expédition doit tenter de frapper un grand coup. Elle ne rencontrerait dans l'exécution de ce projet d'autre résistance que celle de la division de Buens de forte de 10,000 hommes, de 4,000 hommes des brigades de Villa-Padierna et de Gracez, et des 5,000 hommes du baron de Meer. Il est vrai que l'artillerie chrétienne est supérieure à celle des carlistes, car ceux-ci n'ont à opposer à 20 pièces de gros calibre que des pièces de montagne. Mais il est à craindre que nos malheureuses rivalités n'empêchent les divers généraux que nous avons nommés de faire leur devoir. Des méintelligences parmi les sommités militaires servent puissamment les projets de l'ennemi. L'incertitude dans laquelle sont laissés les citoyens à des bruits de mouvements des factieux donne naissance à des bruits sans doute exagérés. On dit que Castor a envahi la province de Santander, et l'on parle d'une tentative faite dans les Incarnaciones par Gomez à la tête de cinq bataillons en marche sur la Castille.

S'il faut en croire quelques personnes, Espartero se sera rendu suspect par les conférences qu'il a tenues avec plusieurs chefs carlistes. On lui reproche d'avoir voulu tenter une conciliation avant même que les troupes eussent eu le temps de déposer leurs armes. Les chefs carlistes ont repoussé sa proposition, alléguant l'état précaire du gouvernement.

Les esprits sont généralement dans une étrange disposition; c'est à peine si le public a remarqué la promulgation de la nouvelle constitution. Aucune démonstration n'a eu lieu et l'enthousiasme a été muet. Des politiques clairvoyants interprètent le changement de son adopté par le journal *l'Eco* comme un signe non équivoque de modification ministérielle.

Le comte Almodovas est toujours censé ministre; mais on peut se faire une idée de la médiocre importance d'un homme politique qui s'amuse à transpirer au lieu de faire les affaires du pays. Des visiteurs ont appris hier à son hôtel que Son Excellence ne recevait pas, parce qu'elle transpirait, *esta dando*.

Les commentaires les plus tristes abondent sur le dernier bulletin du général Oraa: l'indiscipline de la division commandée par ce brave général est vraiment déplorable; et ce qui ne fait pas moins, c'est d'avoir perdu en si peu de jours de braves généraux, tels qu'Iribarren, Diégo Léon, Gurréa et Conrad. La patrie est en deuil.

Les cortès se sont occupées aujourd'hui de plusieurs articles de projet de loi électorale. Au départ du courrier, les 3 premiers articles avaient été adoptés.

— La Gazette de Madrid contient le bulletin suivant adressé au ministre de la guerre. Le brigadier commandant en second de l'Arragon écrit de Saragosse ce qui suit, en date du 3 courant :

« Je reçois du gouverneur militaire d'Alcañez la dépêche suivante, datée du 1er courant : Le brigadier Noguera m'écrit de Maella, en date d'hier, que la veille, une heure avant d'arriver à Gandera, il a battu les bandes factieuses réunies de Cabrera, Forcadell, Llangostera, Magi, Pesciva et autres. Les factieux, après avoir fait des pertes considérables, ont été poursuivis jusqu'à Boz; Grandesa a été secouru, et le brigadier y a laissé ses vivres et ses munitions.

« L'affaire entre Audouin et Tolosa a été terrible : on évalue notre perte à plus de 1,000 hommes mis hors de combat, indépendamment du général Gurréa et de 280 officiers; 13 bataillons carlistes ont défendu avec acharnement leurs positions, mais ils ont été forcés de quitter cette clé de la frontière. Il en résulte que l'on pourra bientôt établir la ligne sur la frontière de France. De cette manière, l'ennemi se trouvera complètement isolé. »

BAYONNE, 10 juin. — Il est certain que l'armée expéditionnaire n'a réussi à passer la Cinça qu'après avoir subi des pertes considérables. Mais les divisions christines qui n'ont pas pu empêcher le passage n'ont pas moins souffert. La perte numérique a même été, dit-on, plus forte de leur côté. Le départ de la rive a même été déterminé par l'impossibilité où elle était de se procurer les vivres nécessaires. Espartero s'est empressé d'expédier dans le haut Arragon 11,000 hommes d'élite de l'arme la plus légère. Ce corps suffirait pour rétablir les affaires dans le cas où les combats de Barastro auraient réduit à rien les forces généralement les forces effectives de la reine sur ce point.

On parle beaucoup d'une nouvelle expédition carliste, forte de 12 bataillons, qui aurait mission de pénétrer en Castille, sous les ordres de Sanz. Urnieta, à une demi-lieue d'Hernani, est occupé par quelques détachements carlistes. Les christinos ont évacué Oyarzun.

Les guerillas carlistes qui inquiètent la ligne de St-Sébastien s'avancent jusqu'à Lelo, Reuteria et quelquefois même jusqu'aux portes d'Irun, de Fontarabie, d'Oyarzun et d'Hernani.

NOUVELLES D'AFRIQUE.

ALGER, le 10 juin. — Les démonstrations hostiles des Arabes dans la Mitidja ne discontinuent pas; rentrés de notre marche triomphale chez les Issers et les Amarouahs qui ont payé cher leur témérité chaque fois qu'ils ont tenté une rencontre avec notre brave armée, ils ont néanmoins, comme cela arrive ordinairement dans ces sortes d'excursions, fait la conduite au retour avec accompagnement de coups de fusils, d'autant moins dangereux qu'ils sont presque toujours tirés hors portée, jusqu'au camp de Boudouaou que nous avons bientôt levé pour nous porter sur Bouffarick, où d'autres champs étaient ouverts à notre valeur, et nous replier partiellement et simultanément sur la Maison carrée en passant par la ferme de Regahia où nous avons jeté 50 hommes de garnison malheureusement impuissants pour permettre d'en continuer en sécurité les travaux agricoles.

Bien que ce mouvement rétrograde de nos troupes soit incontestablement volontaire, nos adversaires n'en sont pas moins venus à leurs fins, puisque nous les avons laissés maîtres du pays, et ces combats sanglants sont comme l'ont été toutes les expéditions de la plaine sous les précédentes administrations, sans aucun résultat favorable à la colonisation qui ne peut s'entretenir que par une occupation forte et surtout stable des points dont on veut retourner le sol.

M. le gouverneur, qui n'a pris aucune part active aux opérations militaires de l'est, après s'être fait précéder d'un bagage important à son usage, est parti lundi matin pour prendre le commandement de l'armée à Bouffarick, menacée par une nombreuse réunion d'Arabes se livrant, comme de coutume, au brigandage et à l'assassinat des êtres inoffensifs.

M. Gaudoi, propriétaire à Alger, avait obtenu à Bouffarick, du général Négrier, en se conformant aux prescriptions de M. le gouverneur, une garde de 15 fantassins et de 4 spahis pour protéger 30 faucheurs qu'il voulait établir sur sa terre dite de Boukandoura, située à une lieue en avant de Bouffarick et dans la Chiffa. Après plusieurs jours de travail non interrompu et sans accident, le général Négrier prévint ce propriétaire qu'il ne pouvait plus lui laisser ces 19 hommes; celui-ci, ayant fait des frais considérables pour cette exploitation en achats d'attelage pour le transport, etc., à défaut de la continuation de ses gardiens militaires, obtint des fusils pour armer ses faucheurs, tous du civil, et le 30 ou 31 mai, ces malheureux, au nombre de 22, rendus sur les lieux, mirent sans précaution leurs armes en faisceau auprès d'un fourré d'où bientôt débouchèrent une cinquantaine de cavaliers arabes qui les enveloppèrent (deux seulement parvinrent à s'échapper), en décapitant 6 et en emmenèrent 14. Il circula en ville, quelques heures avant le départ du courrier du 3 courant, que ces 14 hommes nous avaient été rendus; malheureusement ce bruit ne fut pas confirmé, et l'on a, au contraire, dans une reconnaissance ultérieurement faite, retrouvé encore 9 des cadavres de ces malheureux. On ignore le sort des 5 derniers.

Le 1er juin, le chef d'escadron Drouet-Derlon, du 1er chasseurs d'Afrique, envoyé de Bouffarick en reconnaissance avec 50 cavaliers dans la direction d'Ouled-Moudil, au retour de ce premier point sur Douera, ayant aperçu un groupe d'Arabes assez nombreux, les chargea vaillamment et en sabra plusieurs; mais ainsi tombé dans une embuscade et bientôt enveloppé par 250 cavaliers, il parvint avec peine à faire une trouée et à rentrer avec une perte de huit hommes tués. Ce dernier fait aurait, dit-on, accéléré le départ du gouverneur, avec l'intention de se porter à Médéah. Le même jour nous fûmes attaqués sur deux autres points, au sud-ouest et à l'ouest de Bouffarick; on se battit les 5, il y eut encore quelques escarmouches sans importance. Enfin, le 6, à six heures du matin, les hostilités recommencèrent et durèrent une grande partie de la journée. L'ennemi fut battu. Nous perdîmes quelques hommes, dont plusieurs succombèrent dans les rangs de chaleur et de la fatigue de leur lourd équipement pendant lesquelles on les avait affaiblis de leur lourd équipement et de dix jours de vivres, dans la prévision de les conduire à Médéah.

Le 7, dans l'après-midi de cette journée que la dépêche du général Bugeaud annonçant la paix fut remise au gouverneur, nous sommes restés sans nouvelles positives du camp

de Bouffarick, où le gouverneur est toujours, à moins qu'il ne soit rentré cette nuit. (Toulonnais.)

Chambre des Députés.

PRÉSIDENT DE M. DUPIN AÎNÉ.

Fin de la séance du 13 juin.

La chambre continue la discussion du projet de loi sur les rivières.

Les paragraphes 2 et suivants de la commission sont adoptés. La première disposition relatant le chiffre total est également adoptée.

M. Jaubert propose une disposition additionnelle ainsi conçue :

« La somme de 3,600,000 fr., restant à créditer sur celle de 6 millions affectée aux cinq rivières par l'article 2 et la loi du 3 juin 1835, est et demeure reportée à la présente loi dans les proportions suivantes. » (Suivent les proportions qui seraient désignées par le directeur-général des ponts et chaussées.)

« Sur cette allocation il est ouvert au ministre des travaux publics, pour l'exercice 1838, un crédit d'un million. »

Cette disposition additionnelle, appuyée par M. Dufaure, est adoptée. Elle prendra place après l'article 11 du projet.

« ART. 5. Une somme de 1,550,000 fr. est affectée à l'amélioration de la navigation de l'Yonne.

» Savoir :

» Pour l'établissement d'un barrage mobile sans écluse, à Epineau, 150,000 fr. ;

» Pour le perfectionnement des chemins de halage et du lit de la rivière entre Auxerre et Montereau, 900,000 francs. » — Adopté.

« ART. 6. Une somme de 550,000 fr. est affectée à la reconstruction d'écluses et de déversoirs sur la Vilaine, entre Rennes et Redon. » — Adopté.

« ART. 7. Une somme de 1,900,000 fr. est affectée au perfectionnement de la navigation de la Charente, depuis Montignac jusqu'à la mer. » — Adopté.

« ART. 8. Une somme de 2,400,000 fr. est affectée au perfectionnement de la navigation de la Dordogne, entre le moulin de Thuillière et l'embouchure de la Vézère. » — Adopté.

« ART. 9. Une somme de 2,400,000 fr. est affectée au perfectionnement de la navigation du Tarn, depuis son embouchure dans la Garonne jusqu'à Gaillac. » — Adopté.

« ART. 10 (du gouvernement). Une somme de 4,800,000 fr. est affectée à l'achèvement des travaux de perfectionnement de la navigation du Lot, depuis son embouchure dans la Garonne jusqu'au dessus de Levis. » — Adopté.

L'article 11, contenant la somme totale des allocations votées et la répartition de ces allocations, est ensuite voté.

« ART. 12 et dernier. Il sera pourvu aux dépenses autorisées par la présente loi au moyen du fonds extraordinaire créé pour les travaux publics. » — Adopté.

Par le vote de ces articles, la chambre est revenue au système du gouvernement qui avait préparé deux projets distincts, tandis que la commission avait réuni ces deux projets en un seul.

On passe au scrutin sur le premier projet.

Voici le résultat de cette opération :

Votants, 231. Pour l'adoption, 189; contre, 42.

La chambre adopte.

Bulletin Judiciaire.

JURIDICTION CRIMINELLE.

TRIBUNAL SUPÉRIEUR D'ALGER.

Audience du 16 mai.

Louis Martin est accusé d'avoir, dans la nuit du 16 au 17 novembre dernier, commis volontairement un homicide avec préméditation, précédé d'inceste et suivi de vol, sur la personne de Madeleine Martin, sa sœur.

Le prévenu est marin de profession. Il est âgé de trente-cinq ans; il a le teint brun, les sourcils touffus, le regard vif, les cheveux noirs, la barbe longue, la taille petite et l'air très calme. Son aspect ne prévient pas en sa faveur. Assis entre deux gendarmes, il voit devant lui des vêtements de femme ensanglantés; il les regarde d'un œil sec; il écoute avec le même sang-froid la lecture d'accusation; il parle souvent avec son défenseur; il répond, sans s'émouvoir, aux questions qui lui sont adressées par M. le président. Si un témoin attaque sa moralité, il sourit; et quand les débats établissent qu'avant le crime il a souvent manifesté l'intention de tuer sa sœur, en présence de ses camarades, il nie formellement; il nie bien plus encore, malgré les preuves contraires, d'avoir quitté son bord dans la nuit de l'assassinat.

Le ministère public parle des antécédents fâcheux de l'accusé. Il le montre, dans bien des circonstances, manifestant l'intention de tuer sa sœur partout où il la trouvera. Il apprend qu'elle est en Afrique, il s'embarque pour ces parages, et préfère ainsi un voyage de courte durée à un voyage de long cours qui lui offrirait de bien plus grands avantages. Déjà, à Toulouse, la fille Martin avait été obligée de se cacher et de changer de nom, pour éviter la poursuite de son frère; elle avait souvent manifesté à plusieurs personnes la crainte qu'il lui inspirait. Lorsque, quelques jours après son arrivée à Alger, il est introduit chez elle par le témoin Giraud, elle fait en arrière un pas marqué de mécontentement; elle refuse de le reconnaître pour son frère. Le lendemain, elle dit aux époux Giraud qu'ils lui ont rendu un mauvais service en faisant venir cet homme chez elle. Si, plus tard, elle consent à le recevoir et l'invite même à dîner, elle a soin d'inviter aussi des tiers à ce repas. Elle évite, contre son habitude, de se parer de ses bijoux dans cette circonstance; elle fait un signe imitatif et d'humeur à la femme Giraud qui en parle et leur donne une valeur de 2,500 francs. Martin n'a jamais confié à ses camarades, les matelots du Godéfrroi, qu'il eût une sœur à Alger. Cette femme, chez laquelle ils savent qu'il va quelquefois, il la fait passer pour sa maîtresse.

La nuit de l'assassinat, le témoin Peyse a vu, vers les onze heures, un marin entrer dans la maison de la victime. La désignation de ce marin se rapporte suffisamment à l'accusé. Il nie cependant d'être allé à terre dans la nuit du 16 au 17; mais ce fait est établi d'une manière irréfutable: tous les hommes de l'équipage en déposent.

Après l'assassinat et le lendemain, l'accusé vient à terre avec ses camarades. Il les entraîne dans un cabaret voisin de la demeure de sa sœur; il les quitte un instant, en leur disant: Je vais voir ma p... Un rassemblement s'était formé devant la porte de la fille Martin, la justice constatant les circonstances du meurtre. Cependant l'accusé, aperçu dans la rue par la femme Giraud qui lui demande s'il ne monte pas, se contente de répondre froidement: Elle est morte; qu'y faire? et il se retire; il va rejoindre ses camarades. C'est alors seulement qu'en leur annonçant l'assassinat, il leur dit pour la première fois: Cette femme, c'était ma sœur. Et il ajoute: N'en parlez à personne. Je me battrais à mort avec celui qui en parlera. On n'enverra prendre, j'en suis sûr. On lui a volé des bijoux pour une valeur de deux mille cinq cents francs; mais le linge restera pour moi. Martin retourne ensuite à bord, où il reste taciturne et sérieux, jusqu'à l'instant de son arrestation.

Après avoir ainsi suivi l'accusé avant, pendant et après le crime, le ministère public s'écrie :

« Mais ce crime aurait alors été précédé d'un abominable inceste, et l'in vraisemblance d'un pareil forfait ne détruit-elle pas l'accusation? Si Martin, si mal famé d'ailleurs, n'avait nourri dès long-temps son projet d'homicide, on pourrait reculer devant une telle supposition. Mais ici tout concourt à établir la véracité de ce crime odieux. En effet on remarque dans

la chambre du fond que le lit-canapé a été bouleversé, et que dès lors il y aurait eu de la part de l'accusé une vaine tentative incestueuse qui aurait été repoussée avec énergie. D'ailleurs, la scène était éclairée; il fallait choisir un autre lieu pour la louable répugnance de la victime, et c'est ainsi, on le conçoit, que Martin aurait attiré sa sœur dans sa chambre sous quelque prétexte, et qu'en la précipitant sur son lit il serait parvenu à assouvir sa passion brutale pour l'égorger plus facilement et se préparer par là, en cas d'accusation, un moyen d'in vraisemblance de sa culpabilité. Les circonstances dans lesquelles le cadavre a été trouvé n'indiquent que trop qu'il y aurait eu violence pour arriver au résultat projeté; car un soulier était tombé près du lit; les jarretières s'y trouvaient aussi. La victime n'avait plus de bonnet sur la tête; ses cheveux étaient épars et tombaient sur son visage. Peut-on supposer une telle résistance de la part d'une femme qui admet un homme à partager sa couche? On l'eût trouvée dans le lit et sans vêtements, si cet homme ne lui eût pas tenu par les liens du sang. »

Le défenseur réfute une à une toutes les charges de l'accusation. Les menaces que l'on attribue à Martin ont été provoquées par un sentiment d'honneur. L'accusé parlait ainsi devant des camarades qui savaient que sa sœur exerçait le vil métier de fille publique. Les craintes exprimées plusieurs fois par la femme Martin elle-même ne sont autre chose que l'histoire banale que les femmes galantes font et répètent à tout venant. Elles appartiennent toutes à une famille respectable et vertueuse. Elles ont toutes un frère dont elles craignent le juste ressentiment.

La présence de Martin dans la maison de sa sœur, la nuit de l'assassinat, n'est nullement établie. Comment peut-il en être soupçonné l'auteur, lui, sur les vêtements duquel on n'a pu découvrir aucune tache de sang? Et cependant tout était ensanglanté dans cette chambre fatale, où la victime paraissait avoir lutté long-temps avec l'assassin!

Si l'accusé a caché à ses camarades la qualité de la victime, s'il leur a déclaré avoir avec elle des relations autres que celles qui existent entre le frère et la sœur, c'est que chez lui la nature et l'honneur se livraient un combat continuel. Il n'osait avouer publiquement sa sœur, et il éprouvait le besoin de la voir. Il fallait un prétexte à ses visites. Qu'avait-il à faire, après l'assassinat, dans cette chambre où un témoin l'engageait à monter? Était-il nécessaire, indispensable qu'il vint se placer en présence d'un cadavre et affronter la létrissure? Car alors sa qualité n'était plus douteuse, les époux Giraud avaient annoncé que la fille Martin avait un frère à Alger.

Après quelques minutes de délibération, Martin est déclaré non coupable et mis sur-le-champ en liberté sur l'ordonnance du président.

ENTREVUE D'ABD-EL-KADER ET DU GÉNÉRAL BUGEAUD.

Le journal la Charta publie le récit suivant :

« Le général Bugeaud, soutenu par une attitude imposante, a fini par triompher de nombreuses difficultés, et, après bien des allées et venues entre les deux camps, un traité lui fut apporté, revêtu, non pas de la signature, mais du cachet de l'émir, parce que les Arabes ne signent jamais.

« Le général Bugeaud fit alors proposer à Abd-el-Kader, pour le lendemain, une entrevue à trois lieues du camp français et à six ou sept de celui des Arabes. L'entrevue acceptée sans hésitation, le général Bugeaud se rendit le lendemain au lieu convenu, et il s'y trouvait à neuf heures du matin avec six bataillons, son artillerie et sa cavalerie. C'était la première fois qu'il devait se trouver en face du chef arabe autrement que les armes à la main. La conférence ne pouvait manquer d'offrir un grand intérêt, et ce fut en effet, une des scènes les plus dramatiques que l'on puisse imaginer.

« Le général Bugeaud, rendu à neuf heures sur le terrain avec les troupes dont il s'était fait accompagner et avec plusieurs officiers qui avaient demandé à le suivre, n'y trouva point l'émir. Ce retard s'expliquait tout naturellement par la plus grande distance de son camp. Abd-el-Kader avait sept lieues à faire, tandis que le général français ne s'était éloigné que de trois lieues du gros de son armée. En conséquence, on ne s'en inquiéta point. Cinq heures se passèrent à attendre, sans voir arriver personne, sans que le chef arabe donnât signe de vie. Enfin, vers deux heures après midi, commencèrent à se succéder auprès du général français plusieurs Arabes avec qui on avait eu des relations les jours précédents, et qui apportaient les uns des paroles dilatoires, les autres des espèces d'excuses.

« L'émir avait été malade; il n'était parti de son camp que fort tard; peut-être demanderait-il que l'entrevue fût remise au lendemain; il n'était plus loin, et puis il était tout près; mais arrêté; enfin un quatrième porteur de paroles engagea le général Bugeaud à s'avancer un peu, lui disant qu'il ne pouvait tarder à rencontrer Abd-el-Kader. Il était alors près de cinq heures; le général, qui voulait ramener les troupes au camp, et désirait en finir le jour même, se décida à se porter en avant, suivi de son état-major.

« On marcha sans crainte et sans défiance. Le chemin, qui était assez rude, suivait les détours d'une gorge étroite, entrecoupée de collines, et on ne voyait pas très-loin devant soi. Après avoir ainsi marché plus d'une heure sans rencontrer l'émir, le général Bugeaud aperçut enfin l'armée arabe au fond de la vallée, qui se rangeait en assez bon ordre sur des mamelons épars, de manière à bien se mettre en évidence. En cet instant le chef de la tribu des Oulassahs, Bouhamedy, vint au devant de lui pour lui dire qu'Abd-el-Kader se trouvait près de là, sur un coteau qu'il lui montrait du doigt, et qu'il allait l'y conduire.

« Le général et son escorte se trouvaient au milieu des postes avancés de l'ennemi, et quand même on aurait pu avoir quelques inquiétudes, il eût été inutile de reculer. D'ailleurs le général Bugeaud était entièrement rassuré; mais quelques signes d'hésitation s'étant manifestés autour de lui, le Kaballe lui dit: « Soyez tranquille, n'ayez pas peur. — Je n'ai peur de rien, lui répondit le général, et je suis accoutumé à tout voir; mais je trouve indécent de la part de ton chef de me faire attendre si long-temps et venir si loin. — Il est là, vous allez le voir tout-à-l'heure. »

« Cependant il fallut encore marcher près d'un quart d'heure avant de le rencontrer. On fit bonne contenance, et enfin on aperçut l'escorte de l'émir qui s'avancait du côté de la petite troupe en tête de laquelle marchait le général Bugeaud. L'aspect en était imposant: on pouvait y compter 150 ou 200 chefs maraboutés, d'un physique remarquable, que leur majestueux costume relevait encore. Ils étaient tous montés sur des chevaux magnifiques qu'ils faisaient piaffer et qu'ils enlevaient avec beaucoup d'élégance et d'adresse. Abd-el-Kader lui-même était à quelques pas en avant, monté sur un beau cheval noir qu'il maniait avec une dextérité prodigieuse; tantôt il l'enlevait des quatre pieds à la fois, tantôt il le faisait marcher sur les deux pieds de derrière. Plusieurs Arabes de sa maison tenaient les étriers, les pans de son burnous, et je crois la queue de son cheval.

« Pour éviter les lenteurs du cérémonial et lui montrer qu'il n'avait aucune appréhension, le général Bugeaud lança aussitôt son cheval au galop, arrive sur lui, et après lui avoir demandé s'il était Abd-el-Kader, lui offre cavalièrement la main que l'émir prend et serre par deux fois. Celui-ci lui demande alors comment il se portait. — Fort bien, répond le général en lui faisant la même question; et pour abrégé tous ces préliminaires ordinairement fort longs chez les Arabes, il l'invite à mettre pied à terre pour causer plus commodément. L'émir descend de cheval et s'assied, sans engager le général Bugeaud à en faire autant. Alors le général s'assied auprès de lui sans façon. La ma-

sique, toute composée de hautbois criards, se met alors à jouer de manière à empêcher la conversation. Le général Bugeaud lui fait signe de se taire; elle se tait, et la conversation commence.

» Abd-el-Kader est pâle; il ressemble assez au portrait qu'on a donné traditionnellement de Jésus-Christ. Sa bouche est grande; les dents sont mal rangées et peu blanches; les yeux et la barbe sont châtain; le crâne est bien développé. Sa physiologie, dans son ensemble, accuse une dévotion peut-être légèrement affectée. Son costume n'offre aucune différence avec celui des Arabes les plus vulgaires; ses vêtements étaient, ce jour-là du moins, sales, grossiers, et aux trois quarts usés. Il y a là encore une certaine recherche de simplicité.

» — Sais-tu, lui dit le général Bugeaud, qu'il y a peu de généraux qui eussent osé faire le traité que j'ai conclu avec toi? Je n'ai pas craint de t'agrandir et d'ajouter à ta puissance, parce que je suis assuré que tu ne feras usage de la grande existence que nous te donnons que pour améliorer le sort de la nation arabe et la maintenir en paix et en bonne intelligence avec la France. — Je te remercie de tes bons sentiments pour moi, a répondu Abd-el-Kader; si Dieu le veut, je ferai le bonheur des Arabes, et si la paix est jamais rompue, ce ne sera pas de ma faute. — Sur ce point, je me suis porté ta caution auprès du roi des Français. — Tu ne risques rien à le faire; nous avons une religion et des mœurs qui nous obligent à tenir notre parole; je n'y ai jamais manqué. — Je compte là-dessus, et c'est à ce titre que je t'offre mon amitié particulière. — J'accepte ton amitié, mais que les Français prennent garde à ne pas écouter les intrigants! — Les Français ne se laissent conduire par personne, et ce ne sont pas quelques faits particuliers commis par des individus qui pourront rompre la paix; ce serait l'exécution du traité ou un grand acte d'hostilité. Quant aux faits coupables des particuliers, nous nous en préviendrons, et nous les punirons réciproquement. — C'est très-bien, tu n'as qu'à me prévenir, et les coupables seront punis; je te recommande les Coulouglis qui resteront à Tlemcen. — Tu peux être tranquille, ils seront traités comme les Hadars. Mais tu m'as promis de mettre les Douers dans le pays de Hafra (partie des montagnes entre la mer et le lac Segha). — Le pays de Hafra ne serait peut-être pas suffisant; mais ils seront placés de manière à ne pouvoir nuire au maintien de la paix.

» — As-tu ordonné, reprit le général Bugeaud, après un moment de silence, de rétablir les relations commerciales à Alger et autour de toutes nos villes? — Non, je le ferai dès que tu m'auras rendu Tlemcen. — Tu sais bien que je ne puis le rendre que quand le traité aura été approuvé par mon roi. — Tu n'as donc pas le pouvoir de traiter? — Si, mais il faut que le traité soit approuvé; c'est nécessaire pour ta garantie, car, s'il était fait par moi tout seul, un autre général qui me remplacerait pourrait le défaire; au lieu qu'étant approuvé par le roi, mon successeur sera obligé de le maintenir. — Si tu ne me rends pas Tlemcen, comme tu le promets dans le traité, je ne vois pas la nécessité de faire la paix; ce ne sera qu'une trêve. — Cela est vrai; ceci peut n'être qu'une trêve, mais c'est toi qui gagnes à cette trêve; car, pendant le temps qu'elle durera, je ne détruirai pas les moissons. — Tu peux les détruire, cela nous est égal; et à présent que nous avons fait la paix, je te donnerai par écrit l'autorisation de détruire tout ce que tu pourras:

tu ne peux en détruire qu'une bien faible partie, et les Arabes ne manquent pas de grain. — Je crois que les Arabes ne pensent pas tous comme toi; car je vois qu'ils désirent bien la paix, et quelques-uns m'ont remercié d'avoir ménagé les moissons, depuis la Schika jusqu'ici, comme je l'avais promis à Amady-Sakal.

» Abd-el-Kader sourit d'un air dédaigneux, et demanda ensuite combien il fallait de temps pour avoir l'approbation du roi des Français.

» Il faut trois semaines. — C'est bien long. — Tu ne risques rien; moi seul pourrais y perdre.

» Son calife, Ben-Harach, qui venait de se rapprocher, dit alors au général :

» C'est trop long, trois semaines; il ne faut pas attendre cela plus de dix à quinze jours. — Est-ce que tu commandes à la mer? répliqua le général français. — Eh bien! en ce cas, reprit Abd-el-Kader, nous ne rétablirons les relations commerciales qu'après que l'approbation du roi sera arrivée et quand la paix sera définitive. — C'est à tes coreligionnaires que tu fais le plus de tort, car tu les privas du commerce dont ils ont besoin; et nous, nous pouvons nous en passer, puisque nous recevons par la mer tout ce qui nous est nécessaire.

» Le général ne crut pas devoir insister davantage, et demanda si le détachement qu'il avait laissé à Tlemcen avec quelques bagages pourrait en sûreté le venir rejoindre à Oran, ce à quoi Abd-el-Kader répondit affirmativement. Le général s'était levé; mais l'emir restait assis, et d'un air qui semblait indiquer quelque prétention de faire tenir le général français debout devant lui. Mais il n'y eut pas pour long-temps. Le général lui dit sans façon que quand il se levait, lui général Bugeaud, son interlocuteur devait en faire autant; et sans attendre la réponse, il lui prit la main en souriant et l'enleva de terre, au grand étonnement des Arabes qui trouvaient sans doute le procédé un peu leste et ouvraient de fort grands yeux. Cette main, que le général Bugeaud tint alors dans la sienne, est jolie, mais petite et faible, et l'homme lui-même ne paraît pas très-robuste.

» Il était tard; Abd-el-Kader et le général Bugeaud se dirent adieu et se quittèrent, le premier salué par les cris de joie de sa nombreuse escorte, qui retentirent majestueusement le long des collines et furent répétés par toute son armée. Au même moment éclata un long et violent coup de tonnerre, dont les échos multipliés ajoutèrent à tout ce que scène avait d'imposant. Le cortège frémit, des cris d'admiration se firent entendre, et on rejoignit les troupes amenées par le général, en continuant à s'entretenir du chef arabe et du beau spectacle auquel on avait assisté, et que pas une des personnes présentes n'oublia de sa vie.

» Des témoins oculaires ont évalué à près de dix mille chevaux l'armée d'Abd-el-Kader, ramassée en grande profondeur depuis la base jusqu'au sommet des mamelons épars dans la vallée, sur une ligne de plus d'une demi-lieue. Mais elle n'offrait pas de traces bien sensibles d'une organisation et d'une discipline sans lesquelles le nombre n'est rien à la guerre.

» Le général Bugeaud retrouva sa petite troupe, qu'il avait laissée à plus d'une lieue en arrière, un peu inquiète de son aventureuse expédition, et déjà, quand il reparut avec son e-

corte, on examinait s'il ne serait pas à propos de se porter en avant, pour le soutenir à tout hasard. Malgré les 10,000 hommes pas été trop inégales. Cette multitude, disait-il, ne fait d'ensemble. Nous en aurions bien vite raison avec nos six bataillons d'infanterie de ligne et notre artillerie.

» Ainsi se termina cette journée qui laissera des souvenirs ineffaçables. Elle a prouvé qu'Abd-el-Kader voulait sérieusement la paix, et maintenant, si cette paix est ratifiée, comme tout l'annonce, elle signalera pour nos troupes, non moins intelligentes que braves, et pour le génie, organisateur de nos officiers de l'armée d'Afrique, le commencement d'une ère nouvelle et féconde.

Spectacles du vendredi 16 juin 1837.

GRAND-THEATRE.

(Par extraordinaire.) — 1^o RENAUDIN DE CAEN, comédie-vaudeville en deux actes. — 2^o LA GRANDE DAME, drame-vaudeville en deux actes. — 3^o UNE PASSION, vaudeville en un acte. — On commencera à 6 heures.

GYMNASE-LYONNAIS.

(Par extraordinaire.) — 1^o GUERRE OUVERTE, comédie en trois actes. — 2^o LA FEMME JUGE ET PARTIE, comédie en trois actes. — 3^o LE BOUFFE ET LE TAILLEUR, opéra-comique en un acte. — On commencera à 6 heures.

COURS DES VALEURS INDUSTRIELLES DU 15 JUN.

Nombre des Actions.	VALEUR NOMINALE.	INTÉRÊTS ou dividend. payables.	DÉSIGNATION DES IMMEUBLES.	
2,000	1,000	Juin et Déc.	Banque de Lyon,	1,400
4,500	1,000	par trimestr.	Ponts sur le Rhône,	1,075
450	2,000		Ponts de la Feuillée,	2,275
300	2,000		Pont Seguin,	1,700
220	2,000		Pont de l'Île-Barbe,	1,550
2,360	1,000		Pont et Gare de Vaise,	"
1,500	1,000	Juin et Déc.	Eclairageau gaz, CePerrac.,	1,125
700	1,000		Eclairage au gaz, St-Etienne,	1,000
520	3,000	Décembre.	Bateaux à vapeur sur Rhône,	"
			Lyon à Arles,	4,300
180	2,000		Paquebots à vapr sur Saône,	"
			Lyon à Châlon,	1,000
134	5,000	Idem.	Gond. à vapr sur Saô., marc.,	1,200
400	10,000		Fonderies (Loire et Isère),	15,000
2,200			Ch. de fer, Lyon à St-Etien.,	"
240	5,000		Moulin à vapr de Perrache,	5,000
8,000	25	Par an.	Bateau à vapeur l'Abelle,	"
	5,000		Ch. de fer (St-Ét. à Andrez.),	"

AMÉDÉE ROUSSILLAC.

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, RUE POULLAILLERIE, 19.

FEUILLE D'ANNONCES.

Librairie.

EN VENTE CHEZ LES PRINCIPAUX LIBRAIRES A LYON :

FIN ET RENOUVELLEMENT,

OU

DIALOGUES SUR LA RELIGION,

LA POLITIQUE ET LA MORALE;

PAR TERNON.

Un volume in-8°. — Prix : 4 fr., broché.

LIBRAIRIE SCIENTIFIQUE ET MÉDICALE

De Ch. SAVY jeune,

QUAI DES CÉLESTINS, N° 49.

NOUVELLE PUBLICATION.

Traité des Machines à Vapeur et de leur Application à la Navigation, aux Mines, aux Manufactures, aux Chemins de Fer; traduit de l'anglais de Th. Tredgold, avec notes et additions, par F.-N. Mellet. — 2^e édition, revue et augmentée. — Un fort vol. in-4^o et atlas in-4^o. — Paris et Lyon 1837. — Prix, broché : 38 fr. (2703)

ANNONCES JUDICIAIRES.

(2701) Lundi prochain vingt juin mil huit cent trente-sept, à dix heures du matin, sur la place des Cordeliers, à Lyon, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant d'un mobilier saisi, consistant en tables, chaises, commode, glace, bureau, réchaud, montre en or, lit garni, batterie de cuisine, etc.

(2705) Le lundi dix-neuf juin mil huit cent trente-sept, à dix heures du matin, sur la place Croix-Paquet, à Lyon, il sera procédé par autorité de justice à la vente aux enchères et au comptant d'objets saisis, consistant en banques, tables, casier, bureau, écharpes, mantilles, mouchoirs en tulle, tulles-Bobin, crêpes-zéphirs, vieux papier, chandeliers, chaises, etc.

ANNONCES DIVERSES.

(2678) A CÉDER. — Une fonderie pour pièces de fonte de toutes dimensions. Elle est située à St-Etienne, et jouit d'une clientèle nombreuse : elle possède un matériel complet et une riche collection de modèles; c'est un établissement nécessaire aux besoins de la localité.

On accordera des facilités pour les paiements. S'adresser, pour plus amples renseignements, à M. Henri Ramay, place Henri IV, à Lyon.

ÉTABLISSEMENT A REMETTRE,

POUR CAUSE DE SANTÉ,

A des conditions avantageuses.

Un très-bel établissement en pleine activité, réunissant les professions de confiseur, pâtissier et limonadier, situé dans un des meilleurs quartiers de la ville de Genève, existant depuis plusieurs années, et très-bien achalandé.

S'adresser à MM. Charnet et Senard, négociants à Lyon, rue de Castrie, n° 10, ou à MM. Bouffier frères, rue du Grand-Mezel, à Genève. (2677)

(2688) A VENDRE de suite pour cause de départ. — Un beau fonds de café, tenant le détail de la brasserie de M. Comballot neveu, avec un beau jardin, situé sur la place du Pont de la Guillotière, une des plus belles positions; il a un grand débit.

S'adresser à M. Gravoulet, propriétaire dudit café.

(2699) A VENDRE. — Fonds de pâtissier et cafetier, grande rue de la Croix-Rousse, au coin de l'église, n° 81. S'y adresser.

(3702) Une dame de 36 ans, ayant de petites rentes et sans aucune suite, désirerait se placer à la ville ou à la campagne pour surveiller et diriger une maison, ou, en qualité de dame de compagnie, auprès de personnes âgées pour leur donner des soins.

(2700) Il a été perdu, le 14 juin, un manteau d'homme drap bleu à agrafe d'argent, depuis St-Symphorien jusqu'à Vienne. Les personnes qui l'auraient trouvé sont priées de le rapporter place du Concert, chez M. Boudez; il y aura bonne récompense.

(2651) On demande à affermer ou à acheter un domaine de 2 à 300 bicherées en terres susceptibles d'améliorations, à une ou deux lieues de la ville et sur une grande route. S'adresser au bureau du journal.

MALADIES SECRÈTES,

Récemment, anciennes et réputées incurables,

Guéries sans rechute d'un à cinq jours, par une méthode unique aussi sûre que facile, par le docteur Thivaud, de Montpellier. Prix: 10 fr. le flacon avec l'instruction. Un flacon suffit pour la guérison parfaite de l'écoulement le plus ancien et le plus rebelle. — Dépôt chez M. Bertrand, pharmacien, place Bellecour, à Lyon. (1667)

TIR AU PISTOLET.

(2704)

AVIS AUX AMATEURS.

Le sieur LUZIER, arquebusier et professeur de tir, prévient MM. les amateurs qui ont souscrit au concours du prix d'une paire de pistolets que la première séance aura lieu dimanche 18 juin, de 10 à 4 heures.

MM. les amateurs qui voudraient souscrire peuvent se présenter tous les jours au tir de Luzier, cours du Trocadéro, aux Brotteaux.

(2661) A VENDRE. -- Chevaux de selle et à deux mains.

S'adresser à l'établissement vétérinaire de la rue de Bourbon.

DILIGENCE

POUR

GAP, AIX ET MARSEILLE.

DÉPART TOUS LES JOURS, à deux heures après midi, de chez Gastine et Gillet, 45, port du Temple. (2650)

COMPAGNIE

D'ASSURANCES GÉNÉRALES SUR LA VIE.

Les assurances sur la vie ont pour objet de garantir un capital ou une rente viagère à la mort d'une personne désignée, ou de se créer à soi-même des ressources pour l'avenir. Les primes à payer sont calculées en raison de l'âge de l'assuré et de la durée de l'assurance.

Ces assurances conviennent aussi aux prêteurs qui font des avances sur des rentes ou des pensions viagères; au créancier qui n'a d'autre garantie de remboursement que l'existence et l'industrie de son débiteur.

Les assurances sur la vie ont également pour objet de présenter aux épargnes des placements avantageux. Les rentes viagères rentrent dans cette catégorie; le taux est fixé selon l'âge du rentier; il est de 8 fr. 30 c. à 55 ans; de 9 fr. 15 c. à 59 ans; de 10 fr. à 63 ans; de 11 fr. à 67 ans; de 12 fr. à 71 ans; de 13 fr. à 75 ans; de 14 fr. 50 c. à 80 ans.

La compagnie existe depuis 1819; elle publie deux fois par an le compte ses de opérations.

Les bureaux sont à Lyon, chez M. Ed. Reveil, rue Neuve de la Préfecture, n. 1. (901)

SIROP PECTORAL DE MOU DE VEAU

PAR DISTILLATION,

Composé par P. Macors, pharmacien, rue St-Jean, n° 30.

à Lyon. Ce sirop, approuvé en 1788, époque où aucun remède de ce genre n'était connu, a toujours obtenu la préférence sur tout autre dans les rhumes, toux, catarrhes, enrôlements, esquinancie, coqueluches, extinctions, crachements de sang et particulièrement dans la grippe. Tout récemment il a été observé que la vertu calmante de ce sirop a été opposée avec les plus grands succès à cette maladie, soit par l'usage d'une cuillerée matin et soir comme préservatif, soit comme curatif, pendant son période agissant sur toutes les irritations de ce sirop.

M. Macors se fait un devoir d'observer au public que ce sirop dont son père fut le seul inventeur et duquel il est l'unique successeur ne doit pas être confondu avec ceux auxquels on a donné le même nom dans l'intention de le contrefaire et qui ne méritent nullement la confiance. (2652)